DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/082/7.3 **Feuillet n°097**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**37**
Votants :	**46**
Pour :	**45**
Contre :	**0**
Abstention :	**1**

PRÉSENTS :
Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine BOUTINAUD, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Bernadette MERLIN représentée par Marie-France MOUTIER, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Sébastien LUNEAU représenté par Béatrice ROLLAND, Claude SAUTIER représenté par Didier CONSTANT,

Excusés : Sylviane GRANDCHAMP excusée donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Bertrand CAGNIART excusé donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI excusé donne pouvoir à Francine BOURRA, Roland MOULINIER excusé donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Daniel BARIL excusé donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY excusé donne pouvoir à Fabien JAUBERT, Coralie DAUBISSE excusée donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU excusée donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA excusée donne pouvoir à Sabine BOUTINAUD.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Financement et souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel Sud ouest

Dans le cadre de la procédure de réduction de périmètre du SMD3 avec le retrait des communes de Peyrignac, Beauregard de Terrasson et Villac, une convention qui a pour objectif de préciser, dans le cadre de la réglementation en vigueur, les conséquences financières et patrimoniales induites par cette réduction du champ d'intervention du SMD3 a été signée. Il a été acté par délibération n°DE2023/074 du 28 juin 2023 que la contribution financière due au 31/12/2023 au SMD3 s'élevait à 436 541€ pour traiter les conséquences en matière de transfert de patrimoine et financier

AR Prefecture
024-200041150-20230911-DE2023082-DE
Reçu le 14/09/2023

Afin de financer, il a été convenu en conseil communautaire que la Communauté de communes contracterait un emprunt.
Une consultation des banques a eu lieu pendant l'été pour un emprunt du montant total sur 15 ans à taux fixe.
La proposition la plus intéressante est celle du Crédit mutuel Sud Ouest :
Taux : 4,04%
Périodicité : annuelle
Amortissement : capital constant
Total intérêts : 134 476,32€
Frais de dossier : 500€

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ACCEPTER** l'offre de prêt « CITE GESTION FIXE » faite par le CMSO et **DECIDE** en conséquence :

Article 1 : le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

Montant du prêt en euros	436 541€
Objet	Equipement OM et sortie
Durée	15 ans
Taux fixe (% l'an)	4,04%
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement/ Echéances	Amortissement constant
Commission d'engagement	500€
Remboursement anticipé	possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

* selon les modalités contractuelles

- **Article 2** : le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 13/09/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20230911-DE2023082-DE
Reçu le 14/09/2023